



**HAL**  
open science

## Climat des affaires et investissement privé: le cas algérien

Abdelatif Kerzabi

► **To cite this version:**

| Abdelatif Kerzabi. Climat des affaires et investissement privé: le cas algérien. 2014. hal-01400407

**HAL Id: hal-01400407**

**<https://hal.science/hal-01400407>**

Preprint submitted on 21 Nov 2016

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

## **Climat des affaires et investissement privé:**

### **Le cas Algérien**

Abdelatif KERZABI

Professeur

Faculté des sciences économiques et de gestion

Université de Tlemcen ALGERIE

Mail : [kerzabi57@gmail.com](mailto:kerzabi57@gmail.com)

#### **Résumé :**

Le rétablissement de quelques équilibres macroéconomiques en Algérie dissimule une croissance économique fragile, forte dépendance des hydrocarbures, chômage persistant et une paupérisation galopante de la population. Les réformes institutionnelles cautionnées par la banque mondiale et le FMI n'ont pas modifié fondamentalement la situation mais ont exacerbé d'autres difficultés (résistance aux changements, troubles politiques, corruption...). Il est donc nécessaire de questionner cette partie du monde n'arrive pas à basculer dans la modernité malgré l'existence du multipartisme politique, la presse privée... etc.

Ce questionnement renvoie à une deuxième approche du changement institutionnel qui considère que les institutions ne sont pas réductibles à des règles formelles, décrétées par l'Etat. Si les institutions fournissent un cadre pour l'action et les comportements individuels, elles sont aussi le produit d'une construction sociale, le produit des actions et des comportements. Nous proposerons dans ce travail de relever l'impertinence du modèle d'ajustement structurel et son dépassement par la mise en place d'une réglementation en conformité avec le climat des affaires, nous insisterons enfin sur le caractère inachevé des réformes économiques en Algérie.

#### **Introduction :**

Les réformes institutionnelles cautionnées par la banque mondiale et le FMI n'ont pas modifié fondamentalement la situation mais ont exacerbé d'autres difficultés (résistance aux changements, troubles politiques, corruption...). Il est

donc nécessaire de questionner cette partie du monde n'arrive pas à basculer dans la modernité malgré l'existence du multipartisme politique, la presse privée...etc.

Si les institutions fournissent un cadre pour l'action et les comportements individuels, elles sont aussi le produit d'une construction sociale, le produit des actions et des comportements. Nous proposerons dans ce travail de relever l'impertinence du modèle d'ajustement structurel (I) et son dépassement par la mise en place d'une réglementation en conformité avec le climat des affaires (II), nous insisterons enfin sur le caractère inachevé de cette réforme (III)

### **(I) L'échec de l'ajustement structurel**

Engagé à l'occasion du rééchelonnement de la dette extérieure en 1994, l'Algérie s'engage dans le programme d'ajustement structurel (PAS) avec l'aide du Fonds Monétaire International (FMI) et la banque mondiale. Ce programme a pour finalité de corriger les déséquilibres financiers et monétaires qui entretiennent un endettement extérieur. L'objectif des programmes d'ajustement structurel consiste dans la substitution des règles du marché aux procédures administratives d'allocation des ressources et de répartition des revenus. Cet objectif suppose la vérité des prix, la déréglementation, l'instauration des marchés monétaire et financier et la privatisation des entreprises publiques.

L'économie algérienne demeure vulnérable aux chocs pétroliers. Le secteur pétrolier continue inévitablement à influencer les développements économiques en Algérie, car il contribue directement pour environ 30 pour cent du PIB, assure entre 65 et 70 pour cent de l'ensemble des recettes budgétaires, et génère environ 97 pour cent des recettes totales d'exportation. Les pressions exercées pour utiliser les recettes pétrolières exceptionnelles pour stimuler la demande globale et créer des emplois dans le cadre du programme de soutien à la relance économique (PSRE) ne sont pas sans risques. Une évaluation à mi-parcours de l'impact du PSRE montre que le programme aura vraisemblablement un impact positif, quoique modéré, sur la croissance mais il devrait créer les quelque 850.000 emplois attendus. En termes d'impact sur les finances publiques, le coût initial du programme pourra être compensé par des recettes plus élevées,

dues à un effet de change sur les recettes des exportations pétrolières libellées en dinars, et par des recettes hors-hydrocarbures plus élevées résultant d'un accroissement de la production. Toutefois, les gains pour l'Etat seront contrebalancés par les pertes enregistrées ailleurs dans l'économie du fait des coûts supérieurs des importations et des pressions qui pourraient s'exercer sur les prix et le taux de change.

Les vulnérabilités extérieures sont également considérables. Les exportations algériennes sont parmi les moins diversifiées des pays à revenus intermédiaires. Les exportations hors-hydrocarbures représentent moins de 3% des exportations totales. Le manque de diversification a intensifié la volatilité des recettes. Parallèlement la dépendance vis-à-vis des importations alimentaires a augmenté et l'économie est toujours largement dépendante des intrants et des biens d'équipement importés. (Voir Tableau N° 1)

**Tableau N° 1 : Évolution des importations en Millions de DA.**

	2000	2006	2008	2009
Produits alimentaires et boissons	167 013,10	251 311,00	507 947	422 046
Approvisionnement Industriel NDA	201 889,60	538 536,10	742 978	830 726
Fuels et lubrifiant	9 427,50	13 321,90	38 460	35 449
Mach, autres b/d'équipements (à l'exclusion du matériel de transport)et autres accessoires	163 997,00	397 666,60	867 312	1 109 451
Biens de consommation N.D.A	57 500,50	138 280,00	415 336	442 821
Biens non désignés ailleurs	95,5	0	0	0
Total	690 425,70	1 558 540,80	2 572 033	2 840 493
NDA : non désigné ailleurs				
Source : Statistiques Office national des statistiques ONS Algérie				
Ministère des finances, bulletin statistiques				

Enfin, la reprise de la croissance dans le secteur hors-hydrocarbures est fragile du fait qu'elle soit toujours alimentée par l'investissement public et dès lors vulnérable aux fluctuations des prix pétroliers. L'investissement privé est faible du fait que le programme de réformes structurelles demeure inachevé et qu'un environnement propice aux affaires n'a pas encore été mis en place. Le chômage touche principalement les jeunes (80% des chômeurs ont moins de 30

ans), les demandeurs d'emploi pour la première fois (76% du total), les moins éduqués, les résidents urbains et les femmes. Les programmes de stabilisation des années 90, qui n'ont pas été prolongés par des réformes structurelles complètes et une réponse vigoureuse du côté de l'offre, en particulier du secteur privé, ne se sont pas traduits par des taux de croissance à l'origine d'une amélioration du bien-être de la population. En dehors du secteur pétrolier et du BTP, le secteur industriel connaît un ralentissement important : (voir tableau N°2)

**Tableau N° 2 : Taux d'utilisation des capacités de production en 2004 (secteur public)**

Industrie lourde	50,1%
Chimie, caoutchouc et plastique	38,5%
Agroalimentaire	39,3%
Textiles	29,7%
Cuirs et chaussures	12,9%
Bois, liège et papier	20,7%
Matériaux de construction	70,7%
Source : Office National des Statistiques ONS Algérie	

Ces industries cumulent en 2004 un découvert bancaire de 64,8 milliards de DA contre 52 en 2003 et les investissements accusent un recul de 16% en 2004 par rapport à 2003 et ne représentent que 3,4% du chiffre d'affaires réalisé.

Pour faire face à, cette situation, les pouvoirs publics ont répondu par un vaste programme de mise à niveau pour moderniser l'outil de production et l'adapter aux nouvelles exigences de l'économie mondiale. La mise à niveau des entreprises engagée au début des années 2000 devait permettre aux industries manufacturières d'améliorer leur compétitivité et dynamiser le secteur privé jugé non entreprenant.

Selon la banque mondiale, ces lenteurs indéniables restent tributaire des efforts à faire pour moderniser les procédures bancaires, l'introduction du système de traitement informatique, la revitalisation du marché des capitaux et la mise en place d'institutions financières spécialisées. Aussi, G. T. Abed (2003) estime que, « De manière générale, les obstacles aux progrès de la région du Moyen-Orient et

de l’Afrique du Nord s’expliquent par des réformes politiques à la traîne, des secteurs publics omniprésents, des marchés financiers sous-développés, des échanges fort limités et des régimes de change inadaptés.

## **(II) La nécessité des réformes institutionnelles : le climat des affaires**

D’une manière générale, le cadre juridique algérien s’adapte progressivement aux obligations d’une économie de marché. Cependant, il est encore loin de fonctionner sans heurt du fait de la pénurie de juges commerciaux qualifiés et du manque de compréhension par la communauté des affaires des bonnes pratiques dans d’autres économies de marché (p. ex., législation en matière de garantie, faillite, résolution alternative des différends). On constate également une confiance limitée de la communauté des affaires quant à l’impartialité du système judiciaire. Malgré de notables progrès, le système juridictionnel demeure caractérisé par des problèmes qui pourraient contraindre le climat des affaires en Algérie. Les procédures sont lentes, coûteuses et incertaines. Des insuffisances quant à la qualité technique des décisions de justice, ou leur publicité ou encore le rôle très faible de la jurisprudence en matière d’unification de la loi pose le problème récurrent de la formation des magistrats. Dans certaines circonstances, le système juridictionnel semble faire face à des difficultés à rendre exécutoires certaines décisions, ce qui a pour effet de décourager les recours juridictionnels contre les actes administratifs. Ainsi que le montre le tableau suivant, les formalités en vue de régler un litige contractuel restent pénalisantes en Algérie, que ce soit en nombre de procédures ou en nombre de jours nécessaires pour le règlement. (Voir Tableau N°3)

**Tableau N°3 : Exécution des contrats**

Indicateur	Algérie	Maroc	Tunisie	OCDE
Procédures (nombres)	46	40	39	30,8
Durée (jours)	630	615	565	462,7
Coût (% du litige)	21,9	25,2	21,8	18,9
Ce sujet évalue la complexité de l’exécution des contrats en suivant l’évolution d’un litige et en relevant la durée, le coût et le nombre d’étapes nécessaires entre le dépôt de				

la plainte et le règlement du créancier.

Source : Doing business, Banque Mondiale 2011

**Tableau N°4 : Création d'entreprise**

Indicateur	Algérie	Maroc	Tunisie	OCDE
Procédures (nombres)	14	06	10	5,8
Durée (jours)	24	12	11	13,4
Coût (en % du revenu par habitant)	10,8	10,2	7,9	4,9
Capital min. versé (% du RNB par habitant)	36,6	52,3	0	19,7

Source : Doing business, Banque Mondiale 2011

**Tableau N°5 Embauche des travailleurs**

Les difficultés auxquelles les employeurs au (pays) font face sont décrites ci-dessous. :

Indicateur	Algérie	Maroc	Tunisie	OCDE
Indice de difficulté d'embauche	44	100	28	25,7
Indice de rigidité des horaires	60	40	40	42,2
Indice de difficulté de licenciement	40	50	80	26,3
Indice de rigidité de l'emploi	48	63	49	31,4
Coût de licenciement (salaire hebdomadaire)	17	85	17	25,8

**Tableau N°6 : Transfert de propriété**

Ce sujet mesure la facilité qu'ont les entreprises à enregistrer leurs titres de propriété. Le nombre d'étape la durée et les coûts sont mentionnés.

Indicateur	Algérie	Maroc	Tunisie	OCDE
Procédures (nombres)	14	8	4	4,7
Durée (jours)	51	47	39	30,3
Coût (% de la valeur de la propriété)	7,5	4,9	6,1	4,7

**Tableau N°7 : Obtention des prêts**

Indicateur	Algérie	Maroc	Tunisie	OCDE
Indice des droits légaux	3	2	3	6,8
Indice de divulgation d'information sur le crédit	2	2	5	4,8
Couverture par les registres publics (% adulte)	0,2	2,4	14,9	8,4
Couverture par les bureaux privés (% adultes)	0,0	0	0	58,4

Les mesures sur la divulgation de l'information sur le crédit et des droits des débiteurs et créanciers sont présentés ci-dessous. L'indice des droits légaux s'étend de 0-10, avec 10 indiquant les lois les mieux conçues pour améliorer l'accès au crédit. L'indice sur la divulgation de l'information sur le crédit mesure la portée, l'accès et la qualité de ces indicateurs au niveau des registres publics ou des bureaux privés. Il s'étend de 0-6, avec 6 indiquant l'accès intégral à l'information sur le crédit.

**Tableau N° 8 : Protection des investisseurs**

Indicateur	Algérie	Maroc	Tunisie	OCDE
Indice de divulgation	6	6	0	5,9
Indice de la responsabilité du directeur	6	2	5	5,0
Indice du pouvoir des actionnaires	4	1	6	6,6
Indice de protection des investisseurs	5,3	3	3,7	5,8

Les indices ci-dessous décrivent 3 dimensions de la protection des investisseurs: Transparence des transaction (Indice de divulgation), Conflit d'intérêt (Indice de responsabilité du directeur), habilité des actionnaires à poursuivre les administrateurs et directeurs pour faute professionnelle (Facilité pour les actionnaires d'engager une poursuites judiciaires). Les indicent oscillent entre 0 et 10, avec 10 représentant une meilleure divulgation, une plus grande responsabilité des directeurs, et plus de pouvoir pour les actionnaires de challenger les transactions et une meilleure protection des investisseurs.

**Tableau N°9 : Paiement des impôts**

Indicateur	Algérie	Maroc	Tunisie	OCDE
Payement (nombre)	34	28	22	13,4
Durée (Heure)	451	358	228	210,5



Impôt sur les profits (% profits)	8,3	21,3	11,9	17,5
Import et charges sociales (% profit)	30,2	21,5	24,6	24,4
Autres Taxes (% profit)	35,7	1,8	22,5	3,4
Taux d'imposition totale (en pourcentage des bénéfiques)	74,2	44,6	59,1	45,3

Ce sujet dénombre les impôts qu'une entreprise philippine de taille moyenne qui doit régler ou retenir chaque année, ainsi que les démarches administratives exigées pour le paiement des taxes.

**Tableau N° 10 : Classement 2010-2011**

Classements par catégorie	DB 2011 Classement	DB 2010 Classement	Variation dans le classement
<b>Création d'entreprise</b>	150	147	↓-3
<b>Octroi de permis de construire</b>	113	111	↓-2
<b>Transfert de propriété</b>	165	159	↓-6
<b>Obtention de prêts</b>	138	135	↓-3
<b>Protection des investisseurs</b>	74	73	↓-1
<b>Paiements des impôts</b>	168	167	↓-1
<b>Commerce transfrontalier</b>	124	122	↓-2
<b>Exécution des contrats</b>	127	124	↓-3
<b>Fermeture d'entreprise</b>	51	51	Aucun changement

En Algérie, même si ces règles transitent par les institutions représentatives (parlement, sénat), elles se heurtent souvent aux règles informelles qui peuvent modifier leur contenu, les freiner ou dévier leur exécution. Les différents intérêts

organisés ou non agissent de manière directe ou indirecte sur les changements institutionnels. Pour cette raison, le changement institutionnel est le produit d'un rapport de force entre les différents groupements d'intérêts qui animent la société. Par conséquent, il ne s'agit pas de négliger les institutions informelles qui existent déjà et qui peuvent infléchir les règles formelles. En d'autres termes, l'expérience algérienne amène donc une question fondamentale : les institutions économiques sont-elles réductibles à des règles, aussi importantes soient-elles, introduites impérativement par l'Etat ? Plus généralement le changement institutionnel est-il réductible au transfert de modèles théoriques issus des pratiques des économies occidentales (C. Locatelli, 2000) ou s'inscrit-il dans un processus où dominent les règles informelles ?

L'Etat algérien présente la caractéristique d'être encastré dans les règles informelles qui le mettent dans l'incapacité de se soustraire aux logiques claniques et clientélistes des groupes qui pivotent autour de lui. Pour des raisons historiques la dynamique du mouvement national a cantonné l'Etat en un Etat administratif qui selon L. Addi (2000) « assigne des objectifs techniques tels la gestion des ressources économiques ou la satisfaction des besoins administratifs » au service de groupes d'intérêts. L'action des détenteurs d'intérêts a tout à gagner d'un blocage des réformes ou à défaut de leur déviation. C'est ainsi notent O. Havrylyshyn et J. Odling-Smee (2000) que « dans les pays où les réformes ont été les plus lentes ou plus hésitantes, de nouvelles occasions d'enrichissement personnel se sont présentées, et parmi les nouveaux entrepreneurs qui les ont saisies se trouvaient beaucoup des membres de l'ancienne élite qui ont su tirer parti de leurs relations et de leur ancien statut dans la nomenklatura pour se «recycler» dans des activités lucratives».

### **(III) Une réforme qui reste à achever**

Des améliorations ont été enregistrées, rapportées au climat des affaires en Algérie ces améliorations ont contribué à accroître la part du secteur privé dans l'économie; cependant, beaucoup reste encore à faire pour atténuer les contraintes

sur l'activité économique, en particulier dans le secteur hors hydrocarbures, et libérer pleinement les initiatives privées. La lenteur de l'évolution est due à la résistance au changement, qui se nourrit dans des causes multiples, allant de la crainte de perdre des avantages acquis à des considérations purement idéologiques, et qui demeure un frein important aux réformes. Des prix pétroliers élevés ont aussi contribué à remettre à plus tard les décisions difficiles.

Les principales contraintes au développement d'un climat propre aux affaires peuvent être résumées comme suit :

- Un secteur public qui contrôle encore une partie importante de l'activité économique
- Un secteur informel non négligeable
- Un accès difficile au foncier industriel
- Des difficultés de financement
- Des barrières administratives fortes
- Un accès limité à l'information
- Une insuffisance de la réglementation du travail et manque de travailleurs qualifiés
- Une infrastructure inadéquate
- Un système juridique et judiciaire peu efficace

Le changement positif dans la politique gouvernementale à l'égard du secteur privé ne s'est pas encore traduit par un changement significatif dans l'attitude de l'administration publique. Les entrepreneurs sont toujours confrontés à des comportements bureaucratiques arrogants, à la paperasserie, aux réglementations fastidieuses et opaques et à des retards interminables pour obtenir approbations et autorisations. Quoique difficile à prouver, la corruption, selon les entreprises enquêtées, serait également répandue, vraisemblablement incitée par les barrières administratives et les procédures complexes qui ralentissent et réduisent la qualité des prestations de services fournies par le secteur public. Les barrières sont omniprésentes dans toutes les branches d'activité. Celles qui sont le plus fréquemment citées sont les procédures pour: dédouaner les marchandises, en particulier au port d'Alger; obtenir un permis de bâtir; immatriculer une

entreprise; les entreprises enquêtées font aussi fréquemment état de certaines formes de ‘ harcèlement’ fiscal. Ces difficultés sont aggravées par les difficultés d’accès à l’information, notamment aux législations, réglementations et procédures, statistiques, et information de marché, entre autres. Toutefois, une série d’impôts additionnels sur le chiffre d’affaires, les importations, etc., augmentent la pression fiscale globale. A cela s’ajoute un système complexe d’incitations fiscales qui ne fait qu’accroître la complexité et les pouvoirs discrétionnaires. Les charges sociales sur l’emploi sont très lourdes, ce qui n’incite pas à la création d’emplois à un moment où les taux de chômage sont très élevés.

Les entreprises n’ont généralement pas accès à des services publics de bonne qualité. Les services considérés comme étant les plus problématiques sont le raccordement aux lignes de télécommunications fixes et leur entretien, l’accès à l’alimentation en eau, les services portuaires et la gestion des parcs industriels. La densité des lignes téléphoniques fixes est relativement faible: 57 pour 1.000 habitants en 2000; ce ratio n’a pratiquement pas augmenté au cours des dix dernières années. La Tunisie et l’Egypte, avec une télé-densité similaire au début des années 90, ont devancé l’Algérie à la fin de la décennie. La lente croissance des lignes fixes en Algérie est due en partie à la capacité restreinte du monopole public à satisfaire la demande croissante. Les téléphones mobiles ont commencé à pénétrer le marché algérien et la vente récente d’une licence GSM pourra contribuer à améliorer la situation. Le transport et la fourniture d’énergie ne sont pas considérés comme contraintes significatives.

Le cadre juridique algérien s’adapte progressivement aux obligations d’une économie de marché. Cependant, il est encore loin de fonctionner sans heurt du fait de la pénurie de juges commerciaux qualifiés, du manque de dissémination des décisions des tribunaux, et du manque de compréhension par la communauté des affaires des méthodes qui ont été couronnées de succès dans d’autres économies de marché (par exemple, législation en matière de garantie, faillite, résolution alternative des différends). La communauté des affaires a aussi fait part d’une confiance limitée dans l’impartialité du système judiciaire. Les entreprises

enquêtées ont toujours mentionné sa lenteur et ses lacunes, ont souvent évoqué des risques de partialité et ont fait état de cas de corruption. En toutes circonstances, elles préfèrent éviter d'y recourir.

### **Conclusion**

Le changement institutionnel en Algérie a été réduit à un certain nombre de règles formelles, essentiellement des règles de droit reposant sur l'adoption d'un dispositif législatif standard (Roland, 2000) : lois sur les privatisations, lois pour garantir la propriété privée et pour sécuriser le droit des actionnaires et des créiteurs, loi sur les faillites, loi sur les investissements étrangers. Toutefois, pour obtenir une cohérence et une complémentarité institutionnelle, il s'agit (C. Locatelli et D. Finon, 2003) de renforcer « l'environnement juridique et réglementaire nécessaire au fonctionnement des nouvelles institutions de marché et d'autre part par la réduction progressive du décalage entre institutions formelles et informelles ».

### **Bibliographie**

George T. Abed, (2003), « Croissance et mondialisation : pourquoi la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord est à la traîne » *Finances & Développement* Mars 2003

L. Addi, (2000), « L'armée, la nation et l'État en Algérie », <http://algeriawatch.com>

O. Favereau le « est une prescription à laquelle il est possible de se conformer, et qui indique quel comportement est requis, préféré ou prohibé dans des contextes déterminés », in « Organisation et marché », *Revue Française d'Economie*, Vol 4, 1989

C. Locatelli, (2000), « Les conditions de transposition des institutions de marché dans les économies en transition (Russie). Le cas de l'énergie » Institut d'économie et de politique de l'énergie, *Cahier de Recherche* N°19, juillet 2000

C. Locatelli et D. Finon, (2003) « L'échec de l'introduction d'institutions de marché dans une économie en transition : Les limites du consensus de Washington dans un secteur de rente », *Laboratoire d'Economie de la Production et de l'Intégration Internationale Département Energie et Politiques de l'Environnement (EPE) CNRS/Université de Grenoble*, Note de travail LEPII-EPE n°2003/2, Mai 2003

O. Havrylyshyn et J. Odling –Smee, « Réformes en panne », *Finances & Développement* / Septembre 2000

Rapport N° 36270 – DZ, « A la recherche d'un investissement public de qualité. Une Revue des dépenses publiques », *Groupe pour le Développement socioéconomique, Région Moyen Orient et Afrique du Nord, Document de la Banque mondiale* 2007

